

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **58 (1907)**

Heft 9

PDF erstellt am: **28.02.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et les semis d'épicéa reçoivent plus promptement la quantité d'eau liquide dont ils ont besoin.

Pour les mêmes raisons, le semis d'épicéa s'installe aussi sous ceux de sapin et de hêtre de 1 m de haut et les rattrapera en hauteur lorsqu'ils auront 8—10 m de haut.

Il résulte des observations ci-dessus que, dans le haut Jura vaudois, où la neige stationne pendant plus de 4 mois, l'épicéa ne peut prospérer facilement que sous le couvert de vieux sapins à couronnes basses et larges.

Par conséquent, nous recommandons :

- 1° pour les forêts semblables à celles de La Joux de la Limasse de Baulmes, de conserver scrupuleusement tous les vieux sapins en sous-bois, et, à défaut de ceux-ci, d'étêter à 6 ou 10 m au-dessus du sol les sapins blancs sous lesquels nous désirons obtenir le semis d'épicéa ;
- 2° pour les forêts du genre de celles du Risoux, où l'épicéa forme des peuplements presque purs, d'y planter de suite du sapin et ensuite de les étêter comme il est dit ci-dessus.

Montcherand, 14 septembre 1907.

M. Moreillon, inspecteur forestier.



Affaires de la Société.

Travaux de concours.

Conformément à la décision de l'assemblée générale de St-Gall, le Comité permanent ouvre un concours, avec prix, sur la question du rajeunissement naturel des forêts d'épicéa de la haute région.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la chose trouveront les données exactes du concours dans le dernier numéro de la „Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen“ ; car, jusqu'ici, le Journal forestier, „organe de la Société des forestiers suisses“, n'a encore rien reçu à ce sujet.



Chronique forestière.

Confédération.

Station centrale de recherches forestières. M. Mettler, inspecteur cantonal des forêts à Zoug, est désigné pour faire partie de la Commission de surveillance, en remplacement de M. Jauch, arrivé au terme de la période réglementaire de 5 ans. ||